



DIRECTION ACHATS  
N° 26/D/DA/2020

## DECISION

### ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 46-2-a ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 31/DA/2020 portant sur la « mise à niveau de la climatisation à Dar As-Sikkah » ;
- Considérant la publication de l'avis de l'appel d'offres susvisé fixant au 04 juin 2020 l'échéance de dépôt, exclusivement par voie électronique, des offres de soumission ;
- Considérant la réception par la Banque de 7 offres de soumission par voie électronique via la plateforme OwnCloud/[bkam.ao@bkam.ma](mailto:bkam.ao@bkam.ma) et leur transfert, après la date limite de dépôt, vers l'espace dédié à l'AO susvisé au niveau du référentiel documentaire DA (REFDA) ;
- Considérant que seules 4 offres de soumission ont été visibles au Président de la commission d'appel d'offres (CAO) au niveau de REFDA, lors de la séance d'ouverture des plis administratifs et techniques en date du 05 juin 2020 ;
- Considérant le procès-verbal n° 1 de la commission d'appel d'offres en date du 05 juin 2020 arrêtant, à 4 seulement, le nombre de soumissionnaires ;
- Considérant la constatation par le président de la CAO, à la date de la séance d'ouverture des plis financiers le 17 juillet 2020, de l'existence de 3 offres supplémentaires non prises en compte lors de la séance l'ouverture des plis du 05 juin 2020 ;
- Considérant que cet incident met en cause le respect des principes de passation des marchés de la Banque et constitue de ce fait un vice de procédure ;

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offre n° 31/DA/2020 portant sur la mise à niveau de la climatisation à Dar As-Sikkah, pour vice de procédure.

Rabat, le 06 août 2020

Madame Badrelboudour RHOU  
Responsable de la Direction Achats